



RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue par voie vidéoconférence, sans public, tel que le prescrit le décret gouvernemental. ce mercredi 10 juin 2020 à 18h27.

PRESENTS A CETTE VIDÉOCONFÉRENCE :

Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, municipalité de St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 18h27 par Monsieur Marc Lavigne, président
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2020
3. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Mai 2020
b) Rapport de fuites / Mai 2020
4. Comptes à payer – Mai 2020
5. Regroupement d'achats – Produits chimiques
6. Comptes à payer – Juillet 2020
7. Offre de services de COVABAR – Analyse de vulnérabilité – étape 3
8. Suivi des dossiers
9. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2020.06.032 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié et que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers de la Régie puissent y participer par vidéoconférence.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 MAI 2020

2020.06.033 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / MAI 2020

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

b) RAPPORT DE FUITES / MAI 2020

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

4. COMPTES À PAYER / MAI 2020

2020.06.034 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de mai 2020 représentant la somme de cent soixante-dix-neuf mille cent onze dollars et soixante treize cents (179 111.73\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. REGROUPEMENT D'ACHATS – PRODUITS CHIMIQUES

ATTENDU QUE la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une Régie de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hypochlorite de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

2020.06.035 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au le 31 décembre 2022 et visant l'achat d'hypochlorite de sodium nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

6. COMPTES A PAYER – JUILLET 2020

2020.06.036 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que Monsieur Marc Lavigne, président ainsi que Monsieur Luc Brouillette, directeur général soient autorisés à payer les comptes du mois de juillet 2020.

7. OFFRE DE SERVICES DE COVABAR – ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ - étape 3

2020.06.037 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de COVABAR datée du 26 avril 2020 au montant de 32 162.46\$ plus les taxes applicables pour la réalisation de l'étape 3 de l'analyse de vulnérabilité.

8. SUIVI DES DOSSIERS

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 3 juin 2020 présenté par le directeur général.

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020.06.038 Il est proposé par : Monsieur Normand Teasdale
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 18h38.